

Conditions débitrices et créditrices applicables par la Standard Chartered Bank CI à partir du 1^{er} Juillet 2026

Tarifs des produits et services offerts à la clientèle des entreprises et Ong

Les tarifs affichés sont conformes à l'instruction N°004-05-2015 relative au canevas de présentation harmonisée des tarifs des produits et services bancaires offerts par les établissements de crédit à leur Clientèle.



Standard Chartered Bank Côte d'Ivoire Banking Base Rate (TBB) : 10,75%

I – Conditions générales du compte

1.1	Conditions d'ouverture de compte	
1.1.1	Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)	Gratuit
1.1.1.1	Dépôt à terme, société, ONG et Associations	Gratuit
1.1.1.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	Gratuit
1.1.1.3	Compte courant	Gratuit
1.1.1.4	Dépôts initiaux pour les ouvertures de comptes	Gratuit
1.1.1.5	Autres types de comptes	Gratuit
1.1.1.6	Assurance décès accidentel associé au compte courant	Non Applicable
1.2	Conditions de Clôture de compte	
1.2.1	Dépôts à terme société, ONG et Associations	GRATUIT (Résiliation avant terme: pénalité consistant en une réduction de 15% du taux négocié, dans la limite du taux légal minimum en vigueur)
1.2.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	Gratuit
1.2.3	Compte courant (Société et Entreprise individuelle)	Gratuit
1.2.4	Lettre de clôture juridique	Gratuit
1.2.5	Autres types de clôture de comptes	Gratuit

II – Services rattachés au fonctionnement du compte

2.1	Gestion de comptes	HORS TAXES
2.1.1	Conditions débitrices et frais	
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	TBB soit 10,75% p.a
2.1.1.2	Commission de plus fort découvert	Non Applicable
2.1.1.3	Commission de mouvement ou débit sur compte courant	0,015% de la valeur totale des débits dans le mois. Min 5 000 FCFA / mois, Max 200 000 FCFA / mois.
2.1.1.4	Commission de dépassement sur compte autorisé	14,99% TTC (Taux comprend la TOB de 10%)
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte non autorisé	14,99% TTC (Taux comprend la TOB de 10%)
2.1.1.6	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	20 000 F CFCA
2.1.1.7	Arrêté de compte	Mensuel (suivant conditions ci-dessus)
2.1.2	Relève d'identité Bancaire (RIB)	GRATUIT
2.1.2.1	Relevés de compte	
2.1.2.2	Mensuel	GRATUIT
2.1.2.3	A la demande (mois en cours)	• Relevé à la demande : 1000 FCFA / Page • 10 Dernières écritures : 2000 FCFA • Recherche moins de 3 ans : 15 000 FCFA • Recherche plus de 3 ans : 50 000 FCFA
2.1.2.4	Autre période (tarif par mois)	1000 FCFA / page
2.1.3	Attestations bancaires	
2.1.3.1	Attestation de solde	10 000 FCFA / Compte
2.1.3.2	Attestation de non engagement etc	10 000 FCFA
2.1.3.3	Autres types d'attestations bancaires	10 000 FCFA
2.1.4	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	100 FCFA
2.1.5	Frais pour procuration	GRATUIT
2.1.6	Conditions créditrices	
2.1.6.1	Produits d'épargne	Non Applicable
2.1.6.2	Autres dépôts	Pour les dépôts à terme : • Nous consulter pour les taux qui sont fonction du montant, de la durée et des taux du marché monétaire • Résiliation avant terme : pénalité consistant en une réduction de 15% du taux négocié (dans la limite du taux légal minimum en vigueur)
2.1.6.3	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et compte à terme	Non Applicable
2.1.6.4	Autres types de conditions créditrices	Non Applicable
2.2	Moyens de paiement	
2.2.1	Chèques	
2.2.1.1	Délivrance de chéquier	
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables	GRATUIT
2.2.1.1.2	Lettre-chèques	500 FCFA
2.2.1.1.3	Chèques de banque sur place	10 000 FCFA
2.2.1.1.4	Chèques de banque UEMOA	10 000 FCFA
2.2.1.1.5	Commission de transfert : 18% (minimum et maximum)	• EURO : Commission de transfert : 18% • Autres devises : Commission de change : 1% min 25 000 FCFA
2.2.1.2	Certification de chèque	Aux mêmes conditions du chèque de banque
2.2.1.3	Frais pour annulation de chèque de banque	10 000 FCFA
2.2.1.4	Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	10 000 FCFA
2.2.1.5	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	Non Applicable
2.2.1.6	Frais de destruction de chéquier	GRATUIT
2.2.1.7	Frais de rejet payé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	30 000 FCFA
2.2.1.8	Forfait chèque payé<a> montant X FCFA (montant à préciser)	cf tarifs frais de rejets payé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions
2.2.1.9	Expédition de chéquier à domicile (sous pli simple)	Non Applicable
2.2.1.10	Expédition de chéquier à domicile (sous pli recommandé)	Non Applicable
2.2.1.11	Frais sur chèques payés	10 000 FCFA
2.2.1.12	Assurance perte et vol de moyens de paiement	Non Applicable
2.2.1.13	Encaissement de chèques	
2.2.1.13.1	Encaissement de chèques dans l'UEMOA	GRATUIT
2.2.1.13.2	Encaissement de chèques hors UEMOA	GRATUIT
2.2.2	Cartes Bancaires Entreprises	
2.2.2.1	Renouvellement/Cotisation annuelle	72 000 FCFA
2.2.2.1.1	Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)	Non Applicable
2.2.2.1.1.1	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banques (GAB)/Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) de la banque du client	GRATUIT
2.2.2.1.1.2	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banques (GAB) des confrères de la zone UEMOA	GRATUIT
2.2.2.1.1.3	Consultation de solde	Non Applicable
2.2.2.1.1.4	Mini relevé	Non Applicable
2.2.2.1.1.5	Frais de gestion mensuels	Non Applicable
2.2.2.1.1.6	Frais annuels	72 000 FCFA
2.2.2.1.2	Carte interbancaire internationale (avec VISA, MASTERCARD, etc.)	Non Applicable
2.2.2.2	Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	72 000 FCFA
2.2.2.3	Confection de carte en urgence	Non Applicable
2.2.2.4	Frais de refection de carte (sauf défectuosité)	Non Applicable
2.2.2.5	Rédaction du code confidentiel	Non Applicable
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	Non Applicable
2.2.2.7	Opposition carte	Non Applicable
2.2.2.7.1	Par le client : perte ou vol	Non Applicable
2.2.2.7.2	Par la banque : usage abusif (Société)	Non Applicable
2.2.2.8	Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif	Non Applicable
2.2.2.9	Modification de contrat (carte, plafond, ...)	Non Applicable
2.2.2.10	Expédition à domicile : frais d'envoi minimum	Non Applicable
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude	Non Applicable
2.2.2.12	Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)	Non Applicable
2.2.2.13	Prestations Services monétaires (consultation/édition de solde : consultation/édition de solde d'historique)	Non Applicable
2.2.2.13.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets	
2.2.2.13.1.1	Distributeurs Automatiques de Billets de la banque du client	GRATUIT
2.2.2.13.1.2	Distributeurs Automatiques de Billets autres banques locales (GIM UEMOA)	GRATUIT
2.2.2.13.1.3	Distributeurs Automatiques de Billets dans la zone UEMOA (GIM UEMOA)	GRATUIT
2.2.2.13.1.3.1	Distributeurs Automatiques de Billets Hors zone UEMOA	35% du montant et 2500 FCFA de commission par retrait
2.2.2.13.2	Services accessibles via les Guichets Automatiques de Banques/ Distributeurs Automatiques de Billets	Non Applicable
2.2.2.13.2.1	Consultation/édition de solde dans la banque du client	Non Applicable
2.2.2.13.2.2	Consultation/édition d'historique de solde	Non Applicable
2.2.2.14	Pailements	
2.2.2.14.1	Dans la zone UEMOA	GRATUIT
2.2.2.14.2	Hors zone UEMOA	35% du montant
2.3	Virements et Prélèvements	
2.3.1	Virements	
2.3.1.1	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	GRATUIT
2.3.1.2	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)	3 000 FCFA
2.3.1.3	Virement entre agence en faveur d'un tiers	3 000 FCFA
2.3.1.4	Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	3 000 FCFA
2.3.1.5	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux reçus	GRATUIT
2.3.1.6	Mise en place de virement permanent local ou autre	
2.3.1.6.1	Ouverture de dossier	GRATUIT
2.3.1.6.2	Exécution de l'opération	3 000 FCFA / mois vers une autre banque GRATUIT sur compte SCB CI
2.3.1.7	Remise de virement (support télétransmission)	GRATUIT
2.3.1.8	Mise à disposition de fonds	5 000 FCFA par instruction
2.3.2	Prélèvements	
2.3.2.1	Mise en place de l'autorisation de prélèvement	GRATUIT
2.3.2.1.1	Ouverture de dossier	GRATUIT
2.3.2.1.2	Exécution de l'opération	1 000 FCFA vers une autre banque GRATUIT sur compte SCB CI
2.3.2.2	Frais d'opposition sur avis de prélèvement	GRATUIT
2.3.2.3	Emission de prélèvement par une entreprise	GRATUIT
2.3.2.4	Paiement d'un prélèvement	GRATUIT
2.3.2.5	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	GRATUIT
2.3.2.6	Frais de prélèvement payé (sans provision)	GRATUIT
2.3.2.7	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	GRATUIT
2.3.3	Effets de commerce	
2.3.3.1	Frais sur paiement d'effets	GRATUIT
2.3.3.2	Frais d'encaissement sur effets	GRATUIT
2.3.3.3	Commission de bordereau	GRATUIT
2.3.3.4	Commission d'endos	GRATUIT
2.3.3.5	Intérêt	Non Applicable
2.3.3.6	Service de transmission de chèque de banque (par courrier)	40 000 FCFA / Mois

2.2.3.3.7	Frais fixe	Non Applicable
2.2.3.3.8	Frais de protêt	Non Applicable
2.2.3.3.9	Frais de prorogation d'échéance	Non Applicable
2.2.3.3.10	Autres effets de commerce	Non Applicable

III – Services bancaires

3.1	Dates de valeurs appliquées[1]	
3.1.1	Virements reçus	Crédit au plus tard le premier jour ouvré suivant celui de la réception du virement
3.1.2	Remise de chèque	Crédit au plus tard le premier jour ouvré suivant celui de l'encaissement
3.1.3	Remise d'effets à l'escompte	Décompte du jour de la remise, crédit valeur premier jour ouvré suivant celui de la remise
3.1.4	Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	Débit le premier jour ouvré précédant celui du paiement ou de l'exécution de l'opération
3.1.5	Versement et retrait d'espèce	Crédit et débit le Jour de l'opération
3.1.6	Livrets d'épargne	Non applicable
3.2	Frais liés aux services bancaires	
3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Gratuit
3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet	Gratuit
3.2.3	Emission chèque de banque en FCFA ** Une taxe de 1% est appliquée et perçue sur le montant des chèques émis à des fins commerciales.	10 000 FCFA
3.2.4	Emission chèque de banque en autre devises	1% Min 25 000 FCFA
3.2.5	Rejet de chèque	• Retour de chèque (par chèque si client SCB CI) : 10 000 FCFA • Chèque sans provisions pour chaque présentation : 3 000 FCFA • Frais de dossier d'overissement : 10 000 FCFA • Frais de dossier d'injonction : 15 000 FCFA
3.2.6	Demande d'opposition	10 000 FCFA
3.2.7	Incident sur compte Avis à Tiers Détenteur (ATD), Saisie-arrest)	25 000 FCFA
3.2.8	Protêt	Non applicable
3.2.9	Frais de circularisation	20 000 FCFA
3.2.10	Changement de signature	Gratuit
3.2.1.1	Modification d'intitulé de compte	GRATUIT
3.2.1.2	Changement d'adresse	GRATUIT
3.2.1.3	Changement de garde de titre	GRATUIT
3.2.1.4	Frais de nantissement	Non applicable
3.2.1.5	Frais de saisie attribution Avis à Tiers Détenteur (ATD)	25 000 FCFA
3.2.1.6	Frais de reclassement	Non applicable
3.2.1.7	Autres types de services bancaires	Non applicable

[1] Prescriptions de l'article 30 de la décision n° 397/12/2010 portant règles, instruments et procédures de mise en œuvre de la politique de la monnaie et du crédit de la BCEAO

IV - Service banque à distance

4.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	GRATUIT
4.2	Banque en ligne	Installation de Straight2Bank/Impression de chèques sur site : 40 000 FCFA (paiement unique)
4.3	Virement électronique vers un autre établissement bancaire	2 000 FCFA
4.4	Services SMS	Non Applicable
4.5	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (seuls les coûts sont à la charge du client)	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet : 25 000 FCFA / Mois Swift+MT940/950 (relevé quotidien par swift) : 10 000 F CFA/compte/mois
4.6	Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	GRATUIT
4.7	Autres types de services banque à distance	1) Cheque Corporate (OCP) Emission de chèque OCP : 1 500 FCFA Frais de courir pour chèque OCP : 10 000 FCFA Frais d'annulation pour chèque OCP Electronique : 1 000 FCFA 2) Chèque de banque local Emission de chèque de banque : 3 000 FCFA Frais de courir pour chèque de banque local : 10 000 FCFA Frais d'annulation pour chèque de banque local : 1 000 FCFA Frais de rejet pour chèque de banque : 1 000 FCFA • Virement électronique vers un autre établissement bancaire Zone UEMOA : 36 000 FCFA * Equipement signature (Token Vasco) : 17 000 FCFA / Token * Mise à disposition de Fonds : 2 000 FCFA / instruction * Collecte Digitale de Chèques sur Site : 200 000 FCFA/Mois 3) Straight2Bank Pay (S2BPAY) Frais d'installation uniques : 1790 000 F CFA Frais de service : 4% Flat du montant collecté Frais mensuels de maintenance (du 1er au 5ème utilisateur) : 120 000 F CFA Frais mensuels de maintenance - Utilisateurs supplémentaires du tableau de bord (du 6ème au 15ème utilisateur) : 30 000 F CFA

V - Gestion des incidents de paiement

5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	Confère chapitre sur les moyens de paiement (chèques)
5.2	Frais de mainlevée d'opposition Banque Centrale	Confère chapitre sur les moyens de paiement (chèques)
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	Gratuit
5.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	Gratuit
5.5	Lettre de déclaration à la CIP	Gratuit
5.6	Frais de rejet payé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	Confère chapitre sur les moyens de paiement (chèques)
5.7	Forfait chèque payé< a> Montant X FCFA (montant à préciser)	Confère chapitre sur les moyens de paiement (chèques)
5.8	Certificat de non-paiement	Gratuit
5.9	Autres types de : frais de gestion des incidents de paiement	Gratuit

VI – Opérations sur titre

6.1	Frais de tenue et de gestion (prélèvement annuel)	Gratuit
6.2	Achat et vente de valeurs mobilières (actions et obligations)	Non applicable
6.3	Epargne salariale (Plan Epargne Entreprise)	Non applicable
6.4	Souscription de bons de caisse émis par la banque	Non applicable
6.5	Relevé mensuel	Swift MT940/950 (relevé quotidien par swift) 10 000 FCFA/compte/mois
6.6	Relevé de titres à la demande	Swift MT940/950 (relevé quotidien par swift) 10 000 FCFA/compte/mois
6.7	Autres types d'opérations sur titres	• Commission de conservation : 0,35% maximum de la valeur du portefeuille conservé • Commission de transfert de titres : 15 000 FCFA de forfait par ligne

VII – Opérations de change

7.1	Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)	Vente de devises • Euro : Commission 2% • Autres devises : Commission 4% Min 20 000 FCFA Achat de devises • Euro/Usd/Autres devises : Franco
7.2	Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir)	Non Applicable
7.3	Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)	Non Applicable
7.4	Autres types d'opération de change	Non Applicable

VIII - Opérations de crédit

8.1	Credit de trésorerie (taux d'intérêt à déterminer par rapport au TBB)(+Marge)	
8.1.1	Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD+Marge)	TBB + ou – marge à négocier
8.1.2	Découvert en compte convenu et formalisé (MTD+Marge)	TBB + ou – marge à négocier
8.1.3	Crédits à court terme (MTD+Marge)	TBB + ou – marge à négocier
8.1.4	Autres crédits à court terme (MTD+Marge)	TBB + ou – marge à négocier
8.1.5	Autres crédits à moyen et long termes (MTD+Marge)	TBB + ou – marge à négocier
8.1.6	Credit-bail	
8.1.6.1	Mobilier	Non Applicable
8.1.6.2	Immobilier	Non Applicable
8.1.7	Financement en devises	Taux négociable
8.1.8	Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger	Négociable
8.1.9	Autres financements en devises	Négociable
8.1.10	Escompte d'effets de commerce (par type d'effet)	TBB, variable selon les conditions du marché
8.1.11	Facilités de caisse et avances (types à définir)	TBB + ou – marge à négocier
8.1.12	Prêt de consolidation de découvert	TBB + ou – marge à négocier
8.1.13	Autres types de crédits de trésorerie	TBB + ou – marge à négocier
8.2	Crédits par signature	
8.2.1	Caution sur marchés	Commission d'ouverture : de 1% à 3% par an Min 1 trim Min : 40 000 FCFA Frais de dossier : 10 000 FCFA
8.2.2	Cautions fiscales et douanières	Commission d'ouverture : de 1% à 3% par an Min 1 trim Min : 40 000 FCFA Frais de dossier : 10 000 FCFA
8.2.3	Aval de traites	Non Applicable
8.3	Opérations connexes aux opérations de crédits	
8.3.1	Mainlevée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariaux et d'enregistrement)	Non Applicable
8.3.2	Avenant sur contrat prêt	Non Applicable
8.3.3	Modification simple (date d'échéance, n° de compte ou périodicité)	Non Applicable
8.3.4	Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement	Non Applicable
8.3.5	Autres modifications nécessitant une rédaction d'acte	Non Applicable
8.3.6	Demande de décompte	Non Applicable
8.3.7	Demande d'édition de tableau d'amortissement	Non Applicable
8.3.8	Frais d'échéance payée (selon périodicité)	Taux initial + 2% de pénalité au pro rata temporis
8.3.9	Commission d'engagement	Non Applicable
8.3.10	Frais d'études des dossiers de prêt	Non Applicable
8.3.9.1	Frais et commissions d'escompte	Non Applicable
8.3.9.2	Cautions et avals	Commission d'ouverture : de 1% à 3% par an Min 1 trim Min : 40 000 FCFA Frais de dossier : 10 000 FCFA

[1] Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle

Tous les frais, commissions et intérêts débiteurs appliqués à la clientèle sont soumis à la TOB au taux en vigueur, ainsi qu'à toutes les taxes locales. Les revenus de créance sont également soumis à l'IRC au taux en vigueur. La Standard Chartered Bank Côte d'Ivoire se réserve le droit de modifier tout ou partie des conditions ci-dessus en fonction de celles du marché et d'en informer ses clients.

IX - Opérations avec l'étranger

9.1	Encaissement chèque et effet en devises	
9.1.1	Euro	
9.1.1.1	Commission prorogation – commission rapatriement	Non Applicable
9.1.1.2	Commission d'encaissement	
9.1.1.3	Frais d'envoi	Non Applicable
9.1.1.4	Provisions pour retour de chèques sur effets payés	Non Applicable
9.1.1.5	Provision pour retour de chèque payé	Non Applicable
9.1.1.6	Avis de sort/SWIFT	
9.1.2	Autres devises	
9.1.2.1	Commission de change 0,5%	1% Min 25 000 FCFA
9.1.2.2	Commission d'encaissement 0,15% minimum	Non Applicable
9.1.2.3	Frais d'envoi	Non Applicable
9.1.2.4	Avis de sort/SWIFT	Non Applicable
9.1.2.5	Provision pour retour de chèque payé	Non Applicable
9.2	Emission de chèques et effets en devises	
9.2.1	Euro	Non Applicable
9.2.1.1	Frais de dossier	Non Applicable
9.2.1.2	Commission de transfert	Non Applicable
9.2.1.3	Taxe	Non Applicable
9.2.1.4	Frais Swift	Non Applicable
9.2.1.5	Frais liés à l'autorisation de change	Non Applicable
9.2.2	Autres devises	Non Applicable
9.2.2.1	Frais de dossier	Non Applicable
9.2.2.2	Taxe	Non Applicable
9.2.2.3	Frais liés à l'autorisation de change	Non Applicable
9.2.2.4	Frais Swift	Non Applicable
9.2.2.5	Autres types d'opérations avec l'étranger	Non Applicable
9.3	Encaissement chèques et effets libérés reçus de l'étranger ou de la zone UEMOA	
9.3.1	Chèques reçus par la compensation régionale	GRATUIT
9.3.2	Frais d'encaissement	GRATUIT
9.3.3	Frais de manipulation	GRATUIT
9.3.4	Frais de Swift	GRATUIT
9.3.5	Frais de port de lettre	GRATUIT
9.3.6	Frais sur chèque en souffrance	GRATUIT
9.3.7	Frais fixe d'impayés	GRATUIT
9.4	Transferts	
9.4.1	Transferts zone UEMOA	36 000 FCFA
9.4.2	Transferts hors zone UEMOA	
9.4.2.1	Virements Hors UEMOA (Transfert SWIFT avec change en autres devises)	* EURO : Jusqu'à 5% + Commission d'exécution 0,11% (min 50 000 FCFA) + Taxe sur virement hors UEMOA (Transfert (THU) : 0,6% + Frais de correspondants autres au réel * Autres devises : Taux de vente + Commission de change : 1% (min 25 000 FCFA) + Taxe sur les transferts hors UEMOA (THU) : 0,6% + Frais de correspondants au réel * Conditions de prix soumises aux fluctuations du marché
9.4.2.2	Virements Hors UEMOA (Transfert SWIFT sans change)	* EURO : Jusqu'à 5% + Commission d'exécution 0,11% (min 50 000 FCFA) + Taxe sur virement hors UEMOA (Transfert (THU) : 0,6% + Frais de correspondants autres au réel * Autres devises : Taux de vente + Commission de change : 1% (min 25 000 FCFA) + Taxe sur les transferts hors UEMOA (THU) : 0,6% + Frais de correspondants au réel * Conditions de prix soumises aux fluctuations du marché
9.4.3	Autres types de transferts Réception de devises par transfert	* EURO : FRANCO